

Nombre de membres :

En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoir : 1
Absents : 2

Séance du 9 mai 2025

Date de la convocation :
05.05.2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf du mois de mai à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Balconnier, sous la présidence de Monsieur Jacques AUDIBERT.

Présents : Messieurs Jacques AUDIBERT, Maxime AUDIBERT, Rémy MORLAND, Steve JACQUESON et Mesdames Christine MORREALE, Nathalie BACQUART, Emmanuelle FLORÈS, Christine PARDIÈS.

Pouvoir : Gilles BOSSUET à Steve JACQUESON

Absents : François RODRIGUEZ et Magali STURMA CHAUVÉAU

Secrétaire de séance : Madame Christine MORREALE

Objet de la délibération :
09052025-07

CCAPV : Fonds de concours

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 13122024-02 relative aux demandes de subventions d'État (DETR) pour l'année 2025.

Dans le cadre du financement des projets communaux, il est proposé de solliciter la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) pour l'attribution de fonds de concours concernant les opérations suivantes :

- L'installation d'un éclairage public solaire sur trois sites (parking Notre-Dame, descente de la Chapelle, oratoire de la Chapelle),
- La création d'un chemin d'accès aux infrastructures d'eau potable sur le chemin de Suech,
- La réfection des façades et la rénovation des menuiseries du bâtiment de la mairie, bénéficiant déjà d'une subvention DETR au titre de l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 004-210401717-20250509-09052025_07-DE

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

- Installation d'un éclairage public solaire

Montant total H.T. : 22 638,00 €

Financier	Montant H.T.	%
Subvention de l'État	13 582,80 €	60 %
Fonds de concours CCAPV	4 527,60 €	20 %
Autofinancement communal	4 527,60 €	20 %

- Chemin de Suech : accès aux infrastructures d'eau potable

Montant total H.T. : 6 773,00 €

Financier	Montant H.T.	%
Subvention de l'État	4 063,80 €	60 %
Fonds de concours CCAPV	1 354,60 €	20 %
Autofinancement communal	1 354,60 €	20 %

- Réfection des façades et rénovation des menuiseries du bâtiment de la mairie

Montant total H.T. : 50 341,50 €

Financier	Montant H.T.	%
Subvention de l'État	30 341,50 €	60 %
Fonds de concours CCAPV	7 922,30 €	16 %
Autofinancement communal	12 077,70 €	24 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les plans de financement présentés ci-dessus pour les trois opérations concernées,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les fonds de concours correspondants auprès de la CCAPV,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 004-210401717-20250509-09052025_07-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Jacques AUDIBERT

La secrétaire de séance,
Christine MORREALE

